

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 09
Votants : 14

OBJET :

PROGRAMME ACTEE

Appel à projet SEQUOIA 3

**Convention partenariat
et financement**

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le

ID : 063-216300210-20220516-2022_021-DE

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2022/021 du 16 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 06 mai 2022.

Présents : Monsieur Yves CHAMBON, Mesdames Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Agnès JARRIGE, Ornella MIMY, Messieurs David ESPECHE, Benoit RATIGNET, André FEUNTEUN ;

Absente : Madame Isabelle DE ARAUJO ;

Excusés : Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christelle REUGE, Monsieur Julien LACOUR ;

Procurations : de Madame Ludivine FERNANDEZ à Madame Corinne VILLE, de Monsieur Stéphane KIHÉLI à Monsieur Yves CHAMBON, de Madame Alexandra JARRIGE à Madame Agnès JARRIGE, de Madame Christelle REUGE à Madame Christine CHAUVANET, de Monsieur Julien LACOUR à Monsieur Pierre METZGER ;

Secrétaire de séance : Madame Christine CHAUVANET.

L'appel à projet SEQUOIA 3 porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a pour objectif de financer sur la période 2022-2023 des actions destinées à concourir significativement à la réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics locaux tertiaires, dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique).

L'appel à projet cible des candidatures groupées à l'échelle de territoires porteuses d'un projet construit dans un cadre collectif et mutualisé. Il s'agit de faciliter et d'accélérer le passage à l'acte des collectivités lauréates dans le cadre d'un calendrier d'exécution des dépenses retenues sur 2 ans : 1/01/2022 au 31/12/2023.

4 postes de dépenses sont éligibles :

1. Ingénierie interne (poste d'économe de flux) et externe
2. Outils de suivi et d'instrumentation, logiciels
3. Etudes techniques : audits énergétiques, études de faisabilité, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour des Schémas Directeurs Immobiliers Energie (SDIE), études de substitution de systèmes fioul et gaz par des énergies décarbonées, ...
4. Missions de maîtrise d'œuvre (volet énergétique)

Les postes 1 à 3 sont subventionnables à hauteur de 50% ; le poste 4 est subventionnable à hauteur de 30% dans la limite d'un plafond de dépenses correspondant au total inscrit en lot 3.

La commune d'Authezat a souhaité participer au groupement de candidature coordonné par la Communauté de communes Mond'Arverne communauté, qui regroupe 10 collectivités du territoire : Mond'Arverne Communauté, Aydat, Authezat, Mirefleurs, Saint Amant-Tallende, Saint Georges sur Allier, Saint Saturnin, Sallèdes, Veyre-Monton et Yronde et Buron.

La candidature du groupement a été retenue par le jury de la FNCCR avec laquelle il convient désormais d'établir une convention de partenariat et de financement. Celle-ci reprend dans son article 2 et dans ses annexes 1 et 2

le détail opérationnel et financier du programme d'actions proposé, estimé en dépenses à 700 123 € HT et subventionnable à hauteur de 242 862 €.

Pour Authezat, les actions proposées concernent le projet de salle des fêtes et sont :

1. Etude de faisabilité,
 2. Mission de maîtrise d'œuvre (volet énergétique),
- pour un montant total de dépenses estimé de 28 400 € et de subventions mobilisables de 8 800 €.

Au regard de ces éléments, le Maire propose au Conseil municipal de :

1. d'approuver le projet de convention de partenariat et de financement avec la FNCCR,
2. d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat et de financement avec la FNCCR et tout acte afférant à ce dossier,
3. s'engage à mettre en œuvre les actions subventionnées et participer aux instances de suivi du programme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 voix pour) :

- approuve et adopte les propositions faites et charge Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire.

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 19/05/2022.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 19/05/2022.

Le Maire,



Pierre METZGER.